



Délai attente pour la Correctionnelle (violences conjugales)

Par **louloute59**, le **22/06/2010** à **13:16**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître le délai d'attente en vue du passage en Correctionnelle suite à des violences conjugales

Mon ex mari m'a violenté et j'ai eu 15 jours d'arrêt.

Le pb est que cet individu est allé porter plainte faisant croire que c'est lui la victime et moi son agresseur.

Mes 2 jumelles ont assisté à la scène.

Je m'étais rendue dans une clinique afin de faire des radios du visage et lorsque je suis arrivée au commissariat, il m'avait devancé.

Il s'est fait porté pâle par notre médecin de famille mais n'a eu aucune ITT.

De ce fait, sa plainte a été enregistrée avant la mienne.

Nous sommes passés en médiation début décembre 2009 et hier, j'ai su que mon dossier est tjs sur le bureau du Substitut du Procureur.

Je sais que les délais sont longs vu la recrudescence de ces actes lâches mais je commence à désespérer me disant qu'il s'en sort haut la main.

Si vous avez été dans ce cas ou si vous connaissez qqn dans ce cas, merci de me faire part de la tournure des événements en ce qui les concerne.

Merci encore